

Aide méthodologique pour l'élaboration du Document Unique

Depuis 2001, tout employeur est tenu de réaliser un **Document Unique d'évaluation des risques professionnels**. Ce document sert à la mise en œuvre des actions de correction ou d'amélioration des conditions de travail.

Ce guide destiné aux **entreprises de moins de 20 salariés** vous est proposé par votre médecin du travail.

www.ast35.fr

AST35 - 3 allée de la Croix des Hêtres, 35700 Rennes - 02 99 12 13 00

L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS



Pourquoi évaluer ?

Réglementation

L'évaluation des risques professionnels s'inscrit dans le cadre de la responsabilité de l'employeur.

Article L4121-1

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

- des actions de prévention des risques professionnels,
- des actions d'information et de formation,
- la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur met en œuvre les mesures prévues à cet article sur le fondement des principes généraux de prévention (article L4121-2 du Code du travail).

Décret n° 2001-1016

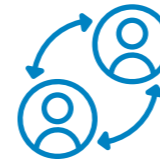
Le décret du 5 novembre 2001 oblige l'employeur à formaliser dans un Document Unique (DU) les résultats de l'évaluation des risques professionnels.

Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels doit être à la disposition des salariés, du médecin du travail, de la CARSAT, de l'inspection du travail.

Intérêt de l'évaluation des risques

- Améliorer les conditions de travail et de sécurité
- Diminuer le risque Accident de Travail (AT) / Maladies Professionnelles (MP)
- Réduire l'absentéisme et le turn-over
- Créer une dynamique pérenne de prévention interne

Tous les salariés sont associés à la démarche de prévention de l'entreprise et participent à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels.



Nos engagements

- Remise d'un guide d'évaluation des risques professionnels AST35
- Remise d'une trame
- Accompagnement par un préventeur
- Échange et soutien

Vos engagements

- Adhérer à la méthodologie proposée
- S'engager dans une démarche participative
- Rédiger le Document Unique (DU)
- Envoyer le DU au préventeur
- Faire vivre le DU

Comment faire ?

1 Préparer

- Observer et repérer les unités de travail, les différents postes ou métiers
- Associer vos salariés et/ou les représentants du personnel
- Rassembler les documents nécessaires à l'évaluation :
 - » Déclaration des AT/MP
 - » Fiche d'entreprise
 - » Registre de sécurité : fiches de données de sécurité, mesurage de bruit, d'atmosphère, etc., documents relatifs au métier (INRS, branches métiers, etc.), dossiers CARSAT et inspection du travail.



2 Évaluer les risques

- Identifier les dangers par poste, par métier ou unité de travail
- Apprécier le niveau de risque : gravité, fréquence
- Classer, prioriser les risques
- Faire l'inventaire des mesures existantes
- Mesures à proposer (ressources humaines + techniques + financières et organisationnelles)

Poste de travail :		LES RISQUES			
FICHE N°B1 Risques liés aux produits chimiques					
Identification des dangers	Oui	Non	Mesures de prévention existantes	Oui	Non
L'inventaire et l'évaluation des produits (liquides, solides, gazeux) sont-ils faits ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vos salariés sont-ils formés au risque chimique (connaissance des pictogrammes, des mentions d'étiquettes, etc.) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aviez-vous recherché les fiches de données de sécurité (FDS) après de votre fournisseur ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les produits sont-ils correctement étiquetés (étiquettes ou étiquettes produits étiquetés) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vos salariés sont-ils informés à : - des dangers de produits (toxiques, irritants, etc.) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Substitution par des produits moins dangereux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- des situations de risques (incidents, gaz d'échappement, etc.) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éloignement de tous les risques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- à des situations (dangers potentiels, dérivés) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stockage approprié (selon règles de compatibilité)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- à des produits à caractère corrosif (Mélange ou transport pour la reproduction) (NFPA, pictogramme H314, H315, H318, H332) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ventilation du local de stockage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- à des produits (dangers potentiels, dérivés) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ventilation générale des locaux (entretien régulier)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- à des produits (dangers potentiels, dérivés) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Appropriation de la trame	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres :			Affichage au poste de travail de la notice de sécurité (S.I. existant)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Douche et lavage au jet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Information sur les risques et symptômes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Bac de rétention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3 Élaborer un plan d'action

- Définir et prioriser les actions
- Déterminer un délai par action avec une personne référente
- Informer le personnel
- Démarche de réévaluation et d'amélioration continue

PLAN D'ACTION DE LA PRÉVENTION						
Points ou tâches concernés	Effectif	Risques identifiés	Mesures de prévention à prendre	Responsabilité de l'action	Délai de réalisation	Date de réalisation

Notre accompagnement

Démarche proposée

LORS DE LA REMISE DE LA FICHE D'ENTREPRISE

APPEL TÉLÉPHONIQUE À L'ENTREPRISE

APPEL TÉLÉPHONIQUE À L'EMPLOYEUR

- Présentation de la démarche et du protocole
- Remise du guide et de la trame du Document Unique
- Mise en pratique sur le terrain avec un exemple d'un risque de l'entreprise
- Acceptation de la démarche
- Prise de rendez-vous pour J+30

J0

- Appel pour connaître l'état de l'avancement
- Si le Document Unique est réalisé : maintien du rendez-vous à J+0

J+30

- Pour finaliser l'accompagnement

J+90

Cette action d'accompagnement à l'élaboration du Document Unique fait partie des actions de l'AST35. Toute diffusion est soumise à l'autorisation de l'AST35.